

**Réunion de 2014 sur la mise en oeuvre de la dimension humaine de l'OSCE**  
**Déclaration de la délégation du Canada**  
**Séance de travail 9: Violence faite aux femmes**  
**(violence contre les femmes faisant partie de groupes vulnérables)**  
**26 septembre 2014**

Madame la modératrice,

La promotion des droits des femmes et des filles est une priorité pour le gouvernement du Canada. Comme nous l'avons déclaré lors des discussions d'hier, la discrimination à l'encontre des femmes et des filles est l'un des principaux obstacles à la réalisation de leurs droits fondamentaux. Elle empêche également un développement durable et est l'une des causes structurelles de la violence contre les femmes et les filles.

Ces deux dernières décennies, en plus d'apporter son ferme soutien aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, y compris par l'intermédiaire de son Plan d'action national de 2010 sur cette question, le Canada joue un rôle d'initiative dans la présentation d'une résolution sur la violence faite aux femmes au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. La résolution de 2014, présentée à la 26<sup>e</sup> session du Conseil, portait sur la violence faite aux femmes en tant qu'obstacle à leur automatisation politique et économique. La stabilité et le développement durable d'une société est directement liée à l'autonomisation des femmes.

Les femmes et les filles sont souvent visées car elles sont parmi les membres les plus vulnérables de leurs communautés. Entre autres aspects, la résolution reconnaît que, marginalisées dans leurs propres communautés, « les femmes et les filles autochtones, les femmes et les filles handicapées, les femmes âgées, les migrantes et les femmes appartenant à des minorités sont souvent victimes de plusieurs formes de discrimination, susceptibles d'accroître leur vulnérabilité à toutes les formes de violence et de limiter leur capacité de participer et de contribuer à l'autonomie économique, sociale, culturelle et politique, et d'en bénéficier. »

Le Canada saisit également l'occasion donnée par l'Examen périodique universel (EPU), au Conseil des droits de l'homme, pour faire connaître ses préoccupations concernant la violence contre les femmes et les filles. Dans la foulée, il formule des recommandations visant à la prévenir et à promouvoir les droits des femmes et des filles.

Comme tous les autres États participants à l'OSCE, notre pays n'est pas à l'abri des graves problèmes posés par la violence et la discrimination faite aux femmes appartenant à des groupes vulnérables. C'est pourquoi, la semaine dernière, le gouvernement du Canada a présenté le Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones. Le Plan permettra d'affecter les 25 millions de dollars annoncés à cette fin par le gouvernement en 2014. Il fait également partie des 200 millions de dollars qui seront investis dans différentes mesures visant à remédier à la violence à l'encontre des femmes et des filles autochtones. Le Plan énonce des mesures concrètes pour prévenir la violence, aider les victimes autochtones et protéger les femmes et les filles autochtones contre la violence.

Sur le plan international, le Canada joue un rôle de premier plan afin de mieux faire connaître et d'agir contre les problèmes que posent le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, et d'y remédier. Une fois de plus cette année, et de concert avec la Zambie et un groupe restreint de pays, nous présenterons une résolution sur cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies, et nous demandons aux États participants à l'OSCE de se joindre à nous et de l'appuyer. L'OSCE est une

organisation de sécurité régionale et le Canada est d'avis qu'elle se doit de jouer un rôle important en appuyant et en mettant en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies, en contribuant à la concrétisation de nos engagements communs à l'OSCE, et en montrant l'exemple lorsqu'il s'agit de s'attaquer à la violence et à la discrimination à l'endroit des femmes. Par ailleurs, l'additif de l'année dernière au Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains doit également donner une nouvelle impulsion à nos efforts pour réprimer la criminalité qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles.

Les États participants à l'OSCE doivent dénoncer la violence faite aux femmes, notamment la violence sexuelle et sexiste dans les conflits et les situations d'urgence, que ces crimes soient perpétrés à l'intérieur ou à l'extérieur de la région de l'OSCE. À cet égard, le Canada a été honoré de participer au Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits, qui s'est tenu en juin à Londres, et de contribuer à la lutte contre cette atteinte flagrante à la dignité humaine.

Madame la modératrice,

Comme nous n'avons pas pris la parole ce matin, pendant la séance de travail sur la lutte contre la violence conjugale, nous aimerions saisir cette occasion pour affirmer que nul ne doit douter de la détermination du gouvernement du Canada et des Canadiens à mettre fin à cette forme de violence. Nous nous attaquons à ce problème par l'intermédiaire d'initiatives nationales et régionales mises en œuvre depuis longtemps déjà pour enrayer la violence au foyer. À cela s'ajoutent des initiatives au niveau des collectivités, telles que la Campagne du ruban blanc, pour aider les hommes à sensibiliser les garçons et promouvoir des relations saines et égalitaires entre les femmes et les hommes, et entre les filles et les garçons.

Pour cette séance de travail, le Canada souhaite formuler les recommandations suivantes :

-Les États participants à l'OSCE doivent condamner sans équivoque toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes, notamment la violence faite aux femmes appartenant à des groupes vulnérables.

-Les États participants à l'OSCE doivent reconnaître pleinement la pertinence et les avantages, pour notre sécurité collective, de mettre en œuvre les éléments les plus fondamentaux des résolutions des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et exprimer leur engagement en ce sens dans les décisions applicables de l'OSCE, ainsi que de s'assurer que les femmes ne soient pas seulement dans la pièce, mais qu'elles soient à la table d'honneur du processus de prise de décision.

-L'OSCE et ses institutions, y compris le Service d'appui aux missions, doivent aider les États participants à élaborer des politiques, des programmes et de la formation pour remédier au problème de la violence et de la discrimination à l'encontre des femmes, sous toutes ses formes.